

# DEMANDE D'APADHE

Accompagnement pédagogique à Domicile, à l'Hôpital, à l'Ecole

Circulaire du 03/08/20 (BO°32 du 27/08/2020)

**à remplir par les responsables légaux (ou référent ASE) :**

Nom/Prénom de l'élève : Fille  Garçon

Date de naissance : Portable de l'élève :

Dossier mdph : oui  non  Enseignement adapté : SEGPA  EREA  ULIS

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Scolarité interrompue le :

Durée prévue de l'interruption :

Nom du médecin traitant : téléphone :

Commune :

Nom du médecin spécialiste ou du psychologue : téléphone :

Commune :

Je sollicite l'accès au dispositif d'APADHE pour l'élève mentionné ci-dessus.

Date et signature des responsables légaux :

Le .....

« Article 372-2 Code Civil : « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre »

**MERCI DE JOINDRE UN COURRIER EXPLICANT LA DEMANDE.**

**UN CERTIFICAT MEDICAL doit être joint à la demande.**

**Réservé à l'établissement scolaire :**

Etablissement scolaire : Commune :

Directeur d'école ou chef d'établissement :

Classe :

Personne référente à contacter dans l'établissement scolaire :

Téléphone : Email :

Nom et coordonnées du médecin de l'éducation nationale :

Projet pédagogique envisagé et dispositifs associés :

PPRE  PAP  PPS  PAI

Merci de joindre les projets spécifiques

Lieu d'intervention envisagé :

Avis et observation :

**Date et signature du directeur d'école ou du chef d'établissement :**

**MOYENS HUMAINS (intervenants enseignants )**

Nom-Prénom	Discipline	Nombre de séances hebdomadaires (hors vacances scolaires)	Durée prévue pour chaque séance

Volume horaire total (dans la limite de 5 H hebdomadaires) :

Lieu d'intervention envisagé :

**Avis du médecin de l'éducation nationale et/ou du Médecin Conseiller Technique  
Départemental**

Favorable

Lieu des cours :

Défavorable

Motif :

Apadhe accordé pour une durée de .....

A réévaluer le cas échéant le :

Date et signature du médecin conseiller technique départemental :

Le .....

Réévaluation :

Avis de l' IEN ASH